

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 9-12 juin 2008

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

**Point 6 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2008/6-B/1
15 mai 2008
ORIGINAL: ANGLAIS

OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS DU PAM (2009–2010)



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour approbation.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter la fonctionnaire du PAM mentionnée ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directrice, REG*:

Mme T. Toyota

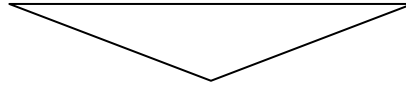
tél.: 066513-2501

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter Mme C. Panlilio, Assistante administrative de l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645).

* Division des relations avec les gouvernements donateurs



PROJET DE DECISION*



Ayant examiné les recommandations formulées par la Directrice exécutive dans le document intitulé "Objectif de contributions du PAM (2009–2010)" (WFP/EB.A/2008/6-B/1), le Conseil:

- i) approuve l'objectif de contributions établi à 7,8 milliards de dollars É.-U. pour 2009–2010; et
- ii) réitère sa proposition au Conseil économique et social d'envisager de supprimer les conférences annuelles d'annonces de contributions parce qu'elles ne jouent plus un rôle significatif pour le PAM en matière de mobilisation des ressources.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" (WFP/EB.A/2008/16) publié à la fin de la session du Conseil.



GENERALITES

1. Quand il a approuvé l'objectif de contributions pour 2007–2008, le Conseil d'administration du PAM a recommandé au Conseil économique et social d'envisager, dans le cadre du prochain examen triennal complet des activités opérationnelles, de supprimer les conférences annuelles d'annonces de contributions parce qu'elles n'ont plus d'utilité réelle pour le PAM en matière de mobilisation des ressources.
2. Par le passé, le Conseil avait:
 - i) rappelé une décision prise en 2000 selon laquelle "les conférences pour les annonces de contributions [n'avaient] plus de raison d'être et ne devraient plus être convoquées", et demandé que cette décision soit transmise à l'Assemblée générale des Nations Unies;
 - ii) reconnu que l'Assemblée générale était chargée de convoquer les conférences pour les annonces de contributions et qu'elle avait prié le Secrétaire général de lui présenter "un rapport proposant différentes modalités susceptibles de remplacer l'actuelle Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, dont la tenue régulière d'une manifestation consacrée aux annonces de contributions, en tenant compte des réunions de financement organisées dans le cadre des plans de financement pluriannuels, des besoins d'autres organismes des Nations Unies, d'un calendrier approprié et des moyens d'améliorer le soutien du public aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies..."¹; et
 - iii) reconnu également que, jusqu'à ce que l'Assemblée générale décide de supprimer ces conférences, le PAM était tenu de fixer un objectif de contributions et de participer à la Conférence.
3. Malgré la décision du Conseil, et l'appui de plusieurs donateurs, la résolution concernant l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement adoptée par l'Assemblée générale en 2007 ne contenait pas de recommandation en faveur de la suppression des conférences pour les annonces de contributions. Aussi le PAM est-il toujours tenu de fixer un objectif de contributions et de participer à la Conférence.

DETERMINATION DE L'OBJECTIF DE CONTRIBUTIONS

4. Le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009 indiquait les besoins prévisionnels du PAM en se fondant sur les prévisions de dépenses pour les opérations et programmes approuvés et sur les estimations prudentes des élargissements prévisibles de ces opérations et programmes. À sa deuxième session ordinaire de 2007, le Conseil a approuvé un budget de 5,8 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2008–2009, sur la base de ces projections.
5. En février 2008, le Conseil a pris note du dernier rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion, qui comportait une actualisation des coûts du programme de travail suite à la hausse des prix des produits alimentaires et du transport, et un certain nombre de nouveaux besoins opérationnels. Dans ce document, le budget opérationnel pour 2008–2009 était revu à la hausse et s'élevait à 6,8 milliards de dollars.

¹ Résolution 56/201 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 21 décembre 2001.



6. À sa session annuelle de juin 2008, le Conseil sera saisi d'un deuxième document faisant le point de la mise en œuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2008–2009, qui traitera du déficit de financement des programmes du PAM entraîné par la hausse des prix alimentaires et du carburant. Le budget opérationnel pour 2008–2009 dans ce nouveau document a été révisé et s'élève à 7,8 milliards de dollars.
7. L'objectif de contributions du PAM pour 2009–2010 a été établi à partir de ce montant de 7,8 milliards de dollars correspondant aux besoins prévisionnels du PAM. Il convient de noter que ce chiffre ne tient pas compte des besoins additionnels ou imprévus au titre des nouvelles activités.

RECOMMANDATIONS

8. Il est recommandé au Conseil d'approuver l'objectif de contributions établi à 7,8 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2009–2010.
9. Le Conseil est invité à réitérer sa proposition au Conseil économique et social lui recommandant de supprimer les conférences annuelles d'annonces de contributions parce qu'elles ne jouent plus un rôle significatif pour le PAM en matière de mobilisation des ressources.